



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive**

**CAPPEI**

**Académie de Normandie**

**Session 2021**

Sous la présidence de madame Sandrine BODIN, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des  
Services de l'Éducation Nationale de la Manche

Par délégation de madame la Rectrice de l'Académie de Normandie

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

## Introduction

L'École Inclusive est une priorité nationale, la loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » y consacre son chapitre IV.

L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et de prendre en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

La session 2021 du CAPPEI est une session pleinement normande, réunissant les périmètres Caen et Rouen. Dans un contexte de crise sanitaire, l'engagement et l'adaptabilité des formateurs, des membres du jury, des équipes de la division des examens et concours ainsi que de tous les candidats sont à souligner et à saluer.

Cette session a permis de certifier 104 enseignants, qu'ils soient chaleureusement félicités pour leur réussite. Nous remercions également les équipes de circonscription et départementales, l'INSPE et la DEC pour leur contribution.

Ce rapport est aussi à destination des candidats n'ayant pas obtenu la certification et des futurs candidats, qu'ils soient enseignants du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré. Nous leur souhaitons d'y trouver les informations utiles pour identifier les attendus incontournables de cette certification : sur les pratiques pédagogiques, sur la mission de personne ressource, sur la réflexivité attendue.

Nous souhaitons une belle préparation à tous ces candidats.

Sandrine Bodin,

IA-DASEN présidente du jury CAPPEI de l'académie de Normandie

Philippe Sauger,

CT ASH, vice-président

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

## Sommaire

- 1) Cadre général, textes de référence
- 2) Les épreuves
- 3) Composition du jury
- 4) Statistiques de la session 2021
- 5) Recommandations qualitatives

## 1) Cadre général, textes de référence

### REFERENCES :

- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Circulaire n° 2017-026 du 14-02-2017, Relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, CAPPEI

## 2) Les épreuves

L'évaluation des compétences attendues sur les 3 épreuves se fait à partir de l'annexe 1 du BO n°7 du 16-02-2017 : Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.

### PUBLIC VISE :

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, commun aux enseignants du premier degré et du second degrés est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

### ÉPREUVES CONDUISANT A LA CERTIFICATION

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive comporte 3 épreuves consécutives devant une commission désignée par le jury défini à l'article 5 de l'arrêté examen. La préparation de tous les temps d'entretien avec la commission doit être

anticipée, éventuellement rédigée et partagée avec un déroulement annoncé de la certification.

### 3) Composition du jury

Le jury académique est composé par madame la rectrice, qui en désigne la présidente. Il est constitué par l'ensemble des participants aux différentes commissions de passation.

Chacune de ces commissions est composée de quatre membres du jury académique :

- un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé d'une mission pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'enseignement du premier degré ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou un inspecteur de l'éducation nationale de l'enseignement général ou de l'enseignement technique ou un directeur académique des services de l'éducation nationale ou son adjoint ;
- un formateur ou un conseiller pédagogique impliqué dans la formation préparatoire au CAPPEI mais n'ayant pas suivi le candidat ;
- un enseignant spécialisé dont la spécialité correspond au parcours de formation suivi par le candidat.

#### 4) Statistiques

CAPPEI NORMANDIE 2021 : TAUX DE REUSSITE

<b>CAPPEI 2021</b>	<b>Candidats</b>	<b>Taux de réussite</b>
<b>Admis</b>	75	72,1%
<b>Non Admis</b>	29	27,9%
<b>TOTAL</b>	104	100%

<b>CAPPEI 2021</b>	<b>Candidats en formation</b>	<b>Taux de réussite</b>
<b>Admis</b>	52	89,7%
<b>Non Admis</b>	6	10,3%
<b>TOTAL</b>	58	100%

<b>CAPPEI 2021</b>	<b>Candidats libres</b>	<b>Taux de réussite</b>
<b>Admis</b>	23	50%
<b>Non Admis</b>	23	50%
<b>TOTAL</b>	46	100%

**CAPPEI ACADEMIE DE NORMANDIE 2021 : LES INSCRITS**

CAPPEI 2021	Candidats ayant passé toutes les épreuves	CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN 2CA-SH - epreuve 1 uniquement	Candidats passant l'épreuve 3	Candidats passant les épreuves 1-2	Candidats passant les épreuves 2-3	Candidats passant l'épreuve 2	TOTAL
Candidats hors formation	12	27	1	4	1	1	46
Module : EREA - SEGPA	2	2					4
Module : RASED	4	1					5
Module : UE	13		1				14
Module : ULIS	28	6					34
Module : CEF		1					1
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>104</b>

CAPPEI 2021	Candidats ayant passé toutes les épreuves			CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN 2CA-SH - epreuve 1 uniquement		Candidats passant l'épreuve 3	Candidats passant les épreuves 1-2	Candidats passant les épreuves 2-3	Candidats passant l'épreuve 2	TOTAL
	PRIVE 1er degré	PRIVE 2nd degré	PUBLIC 1er degré	PRIVE 2nd degré	PUBLIC 2nd degré	PUBLIC	PUBLIC	PUBLIC	PUBLIC	
Candidats hors formation	2	1	9	1	26	1	4	1	1	46
Module : EREA - SEGPA			2		2					4
Module : RASED	1		3		1					5
Module : UE			13			1				14
Module : ULIS	2	1	25	2	4					34
Module : CEF					1					1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>52</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>104</b>

Calvados 14

CAPPEI 2021	Candidats ayant passé toutes les épreuves			CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN 2CA-SH - epreuve 1 uniquement	TOTAL
	PRIVE 1er degré	PRIVE 2nd degré	PUBLIC 1er degré	PUBLIC 2nd degré	
Candidats hors formation				7	7
Module : UE				2	2
Module : ULIS	1	1		4	6
Module : CEF				1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>16</b>

Eure 27

INSCRITS	Candidats ayant passé toutes les épreuves		CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN 2CA-SH - epreuve 1 uniquement		EPREUVE 1	EPREUVE 2	TOTAL
	PRIVE 1er degré	PUBLIC 1er degré	PRIVE 2nd degré	PUBLIC 2nd degré	PRIVE 1 <sup>ER</sup> DEGRE	PUBLIC 1er degré hors formation	
Candidats hors formation		2		6			8
Module : EREA - SEGPA		1					1
Module : RASED		2			1	1	4
Module : ULIS		6					6
Module : UE		2					2
<b>Total</b>		<b>13</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>21</b>

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

**Manche 50**

CAPPEI 2021	Candidats ayant passé toutes les épreuves		CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN 2CA-SH - épreuve 1 uniquement		TOTAL
	PRIVE 1er degré	PUBLIC 1er degré	PRIVE 2nd degré	PUBLIC 2nd degré	
Candidats hors formation		1		2	3
Module : EREA - SEGPA				1	1
Module : RASED	1	2			3
Module : ULIS		3	2	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>13</b>

**Orne 61**

CAPPEI 2021	Candidats ayant passé toutes les épreuves		CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN 2CA-SH - épreuve 1	TOTAL
	PUBLIC 1er degré	PUBLIC 2nd degré		
Candidats hors formation		1		1
Module : EREA - SEGPA	1			1
Module : ULIS	3			3
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

**Seine Maritime 76**

INSCRITS	Candidats ayant passé toutes les épreuves				CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN 2CA-SH - épreuve 1	Candidats passant uniquement l'épreuve 3	Candidats passant les épreuves 1-2	Candidats passant les épreuves 2-3	TOTAL
	PRIVE 1er degré	PRIVE 2nd degré	PUBLIC 1er degré	PUBLIC 2nd degré					
Candidats hors formation			5	11					16
Module : UE			8		1				9
Module : ULIS		1	9	2		1	1		14
Module : RASED						1			1
Module : SEGPA			3	2	1	1			7
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>47</b>

**Saint Pierre et Miquelon 97**

CAPPEI 2021	Candidats ayant passé toutes les épreuves		TOTAL
	PUBLIC 1er degré		
Module : UE	1		1
Module : ULIS	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>2</b>



## 5) Recommandations qualitatives

Les recommandations issues du rapport du jury 2020 restent entièrement d'actualité. Nous les rappelons ci-après :

### **ELEMENTS D'OBSERVATION ET D'ANALYSE**

*Le jury académique tient à souligner dans l'ensemble, l'engagement, l'implication et le sérieux des candidats et candidates. Il félicite et encourage les enseignants qui se mobilisent pleinement dans cette évolution professionnelle en la considérant comme majeure.*

*Les commentaires qui suivent permettront de valoriser les éléments communs aux trois épreuves, qui contribuent à la formulation d'une appréciation positive.*

*La plupart des commissions relèvent une disparité significative chez les candidats dans la prise en compte de l'articulation entre les référentiels de compétences.*

*La certification doit mettre en lien le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.*

*Aussi, il est attendu que les candidats soient en capacité d'explicitier leur pratique au regard des fondements théoriques de l'éducation inclusive (obstacles cognitifs ou psychiques ou sensoriels, besoins spécifiques, réponses adaptées, parcours de formation adaptés, mise en accessibilité pédagogique).*

*Les membres des commissions sont particulièrement attentifs tant à l'opérationnalisation de ces principes qu'à la capacité des candidats à pouvoir, les convoquer, les nommer et les expliciter, si ce n'est de manière experte, du moins de manière argumentée.*

*La certification CAPPEI investit les trois axes de la professionnalité telle que décrite dans le référentiel de compétences.*

*Il convient de souligner l'importance de justifier devant la commission sa capacité à :*

- conduire une réelle séance d'apprentissage en lien avec les programmes et avec des modalités adaptées aux besoins des élèves,*
- repérer les éléments du contexte particulier d'exercice en termes d'atouts ou de freins et ainsi se projeter dans son exercice en indiquant les perspectives et limites,*
- s'inscrire dans un réseau de collaborations, condition nécessaire pour s'inscrire comme personne ressource.*

*Enfin, l'accueil des membres de la commission et l'organisation et la certification doivent être anticipés, et si possible délégués. Les candidats peuvent ainsi se mobiliser sur les contenus des échanges.*

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

La commission doit disposer du temps et des espaces nécessaires pour mener ses travaux sans perturbations récurrentes.

## L'EXAMEN DU CAPPEI

**Epreuve 1** : une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

### Commentaires généraux :

La commission attend du candidat qu'il adopte une **attitude distanciée et critique** dans les réponses aux questions posées.

Au cours de l'entretien l'enseignant est amené à justifier ses **choix** didactiques et pédagogiques appuyés sur des apports théoriques variés.

Les membres de jury apprécient que des **documents de présentation** de la séance les éclairent sur les objectifs précis de celle-ci. Ils souhaitent également que la séance observée soit resituée dans une **séquence** pédagogique qui rassemble elle aussi les objectifs recherchés en termes d'apprentissage.

La préparation de tous les temps d'entretien avec la commission doit être anticipée, éventuellement rédigée et partagée.

Certains candidats mettent à disposition des pochettes de documents très complètes. Il est important de **sélectionner les informations importantes** et rapidement accessibles pour les membres de la commission. Il est cependant important de diversifier les supports et type de traces, collectives et individuelles.

Les candidats doivent s'efforcer de rendre rapidement lisible le **profil des élèves** concernés par la séance et les adaptations pédagogiques mises en œuvre pour répondre à leurs besoins.

Le jury est attentif à une gestion de classe harmonieuse avec le souci du bien être des élèves.

Il peut être pertinent de mettre à disposition, des informations sur le plan de la classe, son organisation et les raisons qui ont présidé à la constitution de groupes lorsqu'il y en a. La présentation d'un trombinoscope de la classe permet au jury d'établir une identification précise des élèves et de personifier les exemples lors de l'entretien.

La liste des besoins particuliers ne suffit pas et doit se décliner dans une **mise en œuvre pédagogique clairement explicitée**.

La prise en compte et la valorisation des **prises de parole des élèves** doit être effective.

De la même manière, le **statut de l'erreur** doit, dans la mesure du possible, être explicite.

La question de l'**enrôlement** des élèves dans la tâche en lien avec un projet de classe apportant de l'ambition doit être explicite.

La seule posture de contrôle de l'enseignant pendant la séance n'est pas suffisante.

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

Dans le premier comme dans le second degré, les candidats doivent construire une séance qui prenne en compte les besoins des élèves (difficultés, différenciation ou adaptations individuelles) et anticiper l'analyse de la séance.

L'acquisition des **fondamentaux** "dire, lire, écrire" doit être un fil conducteur dans la conception des situations d'apprentissage.

Le candidat doit faire valoir les **conséquences de son intervention** sur l'évolution de son dispositif et doit se positionner dans la complexité de l'environnement professionnel global.

Le jury académique valide la possibilité de présenter une séance en co-enseignement. Une préparation commune et une intervention commune sont alors indispensables et clairement démontrées.

La passation de la certification pour un trouble sensoriel doit être conçue avec un groupe d'élèves mais ne doit pas empêcher l'exercice très spécialisé et les adaptations expertes.

### Préconisations :

- la maîtrise didactique des situations pédagogiques proposées est attendue ;
- les outils professionnels présentés doivent être de réels outils de construction, de structuration et utilisés régulièrement ;
- la mise à disposition de tous les documents de préparation de séance (fiche séquence, fiche de préparation de séance et documents élèves) doit être établie en quatre exemplaires (un pour chaque membre de la commission) et vérifier l'identification claire de la séance présentée au sein de la séquence ;
- la prise en compte des besoins des élèves et les adaptations proposées doivent clairement apparaître dans la fiche de préparation. Il s'agit de s'éloigner de la seule différenciation pour aller jusqu'à une réelle prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers dans leurs singularités ;
- les candidats doivent veiller à équilibrer les temps d'attention et de présence pour tous les élèves. La précaution est d'intervenir auprès de ceux qui ont besoin d'un accompagnement pédagogique soutenu, et qui ne sont pas obligatoirement ceux qui interpellent le plus l'enseignant ;
- les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement, les évaluations... doivent être choisis comme adaptés, pour une accessibilité des apprentissages ;
- l'enseignant doit mettre en œuvre un enseignement explicite : le but de la tâche est formalisé et compris des élèves, l'apprentissage est découpé en séquences structurantes ;
- le principe d'accessibilité pédagogique et une conception universelle des apprentissages sont des atouts certains pour le candidat ;
- le cadre de fonctionnement doit rendre possible et encourager des apprentissages ambitieux ;
- les gestes professionnels doivent conjuguer bienveillance et exigence en direction de chaque élève ;
- la conduite du groupe d'élèves laisse l'enseignant disponible pour identifier les décalages entre les attendus et les réponses des élèves et être en capacité de réguler ;
- le jury conseille dans les premières minutes de l'analyse de la séance de bien évoquer les tensions entre prévu et réalisé pour les remédiations envisagées, les évaluations prévues, la constitution des groupes, le rôle et la posture de l'enseignant, le rôle de l'AESH, de l'éducateur ;
- le candidat doit également être vigilant à prendre aussi en compte les élèves ayant de bonnes compétences et ainsi proposer une séance qui soit ambitieuse pour ces élèves ;
- les outils d'évaluation gagnent à être partagés avec la commission ;

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

*- les outils théoriques d'appui à la conception didactique de la séance, s'ils sont évoqués, doivent être maîtrisés.*

**Epreuve 2** : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum est adressé à la division des examens et concours aux dates impératives publiées. Il comprend :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

### Commentaires généraux :

Le dossier élaboré doit se composer d'un ensemble ordonné et structuré de documents ainsi que d'un écrit réflexif dont l'objectif est de répondre à la cohérence des choix documentaires, supports de l'analyse et référencés dans le texte. L'articulation des textes et références au cœur du portfolio permettent une lecture fluide et un accès plus précis aux propos du candidat. Les annexes sont à éviter.

L'analyse doit être structurée et synthétique. Le dossier est une réflexion personnelle sur les méthodes et outils utilisés, les stratégies d'apprentissage, les gestes professionnels, ... qui sont questionnés au regard d'une sélection pertinente de connaissances acquises au cours de la préparation et confrontés à des expériences d'enseignement.

Le candidat doit expliciter la thématique du dossier professionnel et argumenter son choix.

Les candidats doivent éviter de passer trop de temps, pendant la première partie de l'épreuve, à rappeler le contenu du dossier que les membres du jury connaissent. Il s'agit davantage d'utiliser le temps imparti, non pas pour paraphraser un texte déjà lu, mais pour apporter des compléments d'information et porter un regard critique sur les réalisations. Le projet et les réalisations correspondantes peuvent faire l'objet d'une réflexion reposant sur une prise de distance, soit parce que tous les résultats n'apparaissent pas au moment de la rédaction du dossier, soit parce que l'expérience nourrie chez le candidat le conduit à envisager d'autres stratégies.

Il importe que les notions abordées dans le dossier renvoient à des références théoriques bien maîtrisées. Les résultats des expérimentations doivent être détaillés au jury.

Il est nécessaire de prêter attention aux écrits dans les dossiers à destination des familles qui doivent être objectifs et non discriminants.

Toute citation doit être référencée.

Il est recommandé de montrer les démarches de partenariat qui ont pu être réalisées dans le dossier, analyses croisées, travail d'équipe, coopération, s'appuyer sur la recherche, sur l'expertise d'autres secteurs sont une des compétences à développer.

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

*De plus, les notions mises en application dans le cadre du travail conduit peuvent faire l'objet d'une réflexion pour une extension de leur application à d'autres moments du parcours de l'élève ou à d'autres environnements de travail.*

*Le recueil des observables doit permettre de justifier les adaptations mises en œuvre ou envisagées dans un prolongement. Les jurys apprécient également de pouvoir observer des productions d'élèves. L'évolution des conceptions entre le dépôt du dossier et sa soutenance doit clairement apparaître. Les propositions s'inscrivent dans les enjeux éthiques et sociétaux de l'École Inclusive.*

*Préconisations :*

*- s'informer des demandes académiques relatives à la forme attendue du dossier et sur les articulations entre parties personnelles rédigées et extraits référencés d'ouvrages ou articles. Ce dossier professionnel n'est pas un mini mémoire ;*

*-la présentation ne doit pas se réduire à une redite du dossier écrit, mais bien à une entrée en matière dynamique et réflexive ;*

*-la présentation peut être soutenue par des partages de documents, projetés ou écrits ;*

*- l'utilisation des outils présentés est réelle et permet d'illustrer les propos du candidat ;*

*- les concepts théoriques présentés sont maîtrisés et s'articulent dans une réflexion personnelle distanciée.*

**Epreuve 3** : la présentation pendant dix minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de vingt minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

### Commentaires généraux :

Cette épreuve doit permettre au candidat de démontrer sa compréhension du rôle de personne ressource et de son implication dans la communauté éducative. Il doit ainsi témoigner d'une ou plusieurs actions dans lesquelles il a tenu un rôle de personne ressource au service de l'éducation inclusive. Il importe donc de s'appuyer sur des productions, quelles qu'elles soient, qui attestent de ces actions.

Le candidat doit également aller au-delà d'une description factuelle de l'action entreprise en expliquant comment il a évolué dans son identité professionnelle pour accéder au statut de personne ressource.

La présentation s'inscrit dans une dynamique de coopération avec les partenaires, notamment les familles, et les différents acteurs de l'École Inclusive. La capacité pour le candidat à montrer sa force de proposition dans une équipe est appréciée.

Le jury académique rappelle que le support, par exemple un diaporama, n'est qu'un point d'appui à la présentation et/ou une illustration de l'action conduite en qualité de personne ressource. Le recours aux technologies usuelles de l'information et de la communication (vidéo, audio etc) est un atout précieux.

En plus d'une présentation claire et explicite, donc bien choisie dans sa forme, le candidat peut exposer les prolongements possibles de son action. Il doit faire apparaître son analyse des résultats de cette expérience pendant le temps de présentation car la durée de l'entretien à suivre ne doit pas être consacrée à des vérifications sur l'organisation de l'action conduite.

L'entretien avec le jury doit permettre à celui-ci d'évaluer la qualité de la réflexion du candidat. L'enseignant doit être acteur dans l'action présentée.

Il est attendu de présenter le contexte et le choix de l'action.

Il est important de rester dans le cadre de ses missions et de son champ de compétences. Il ne doit pas y avoir confusion entre posture de personne ressource et rôle de formateur.

Le candidat doit faire valoir l'impact de sa propre formation sur l'évolution de ses pratiques avec éventuellement des exemples.

### Préconisations :

- la présentation doit dépasser le seul catalogue d'actions ;
- l'action présentée doit dépasser le champ d'exercice habituel de l'enseignant spécialisé, elle est au service de toute la communauté éducative et œuvre pour l'École inclusive ;
- l'analyse, la prise de recul par rapport à l'action présentée sont attendues ;
- l'émergence dans la présentation, de la dimension explicite de personne ressource est nécessaire ;

Octobre 2021

Rapport du jury CAPPEI session 2021 Académie de Normandie

- la seule restitution d'une action ponctuelle qui se confond avec une animation, ne peut s'envisager, il faut se rapprocher d'un travail en profondeur mené dans la durée ;
- le sens de l'action doit être considéré en tant qu'acteur de cette action (et non seulement organisateur) ;
- les constats de départ qui vont diriger l'action doivent se baser sur des indicateurs précis recueillis à l'aide d'un cadre objectif et indiqués.